



ARRÊTÉ DU MAIRE N°041-2025

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route

Considérant la demande de la paroisse St Vincent en Haut Rhône, représentée par M. Gérard MONTAUT, d'utiliser la voie publique pour une procession religieuse qui se déroulera le samedi 12 avril 2025 de 18h à 19h,

Considérant que le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation des véhicules sur les voies empruntées,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : 1) Afin de permettre le bon déroulement de la procession, **samedi 12 avril 2025 de 18h à 19h**, la circulation des véhicules sera perturbée et momentanément interrompue en fonction de l'avancement de la procession sur les voies et places empruntées qui seront :

- **Départ Salle Belle Rive**
- **Quai du Rhône**
- **Grande rue**
- **Etape 30 minutes sur le parvis de La Grenette** (bénédiction des Rameaux)
- **Rue François 1er**
- **Place St François de Sales**
- **Arrivée Eglise St Blaise**

ARTICLE 2 La signalisation provisoire organisant la circulation pendant la procession sera mise en place et enlevée par les membres de l'Equipe d'Animation Pastorale.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- à la mairie de Seyssel Ain,
- Au centre de secours de Seyssel HAUTE-SAVOIE.
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 08 avril 2025,
Le Maire, Gérard LAMBERT

